

Référence ANDPC : Demande de  
prise en charge en cours

## CANCERS BUCCAUX

En France, plus de 10 000 nouveaux cas de cancers de la cavité buccale et du pharynx sont diagnostiqués chaque année. Les facteurs de risque principaux sont le tabac et l'alcool dont la consommation peut être prévenue au cabinet dentaire. Les localisations des cancers de la cavité buccale les plus fréquentes sont la langue mobile et le plancher buccal qui sont accessibles lors de l'examen clinique pratiqué dans les cabinets dentaires. Bien que la cavité buccale soit facilement accessible à l'examen visuel direct, la plupart des cancers buccaux sont diagnostiqués à un stade avancé (III/IV), ce qui explique le taux de survie à 5 ans, inférieur à 50%. Ces chiffres mettent en exergue la nécessité d'un diagnostic précoce des lésions cancéreuses et l'intérêt d'éradiquer les facteurs de risque de survenue des cancers de la cavité buccale. Le chirurgien-dentiste a un rôle clés à jouer dans la prévention : primaire (diminution de l'exposition aux facteurs de risque), secondaire (dépistage des lésions à potentiel malin et maligne débutantes) et tertiaire (prophylaxie du risque d'ostéonécrose radio et/ou chimio induite, prophylaxie de l'hyposialie et des caries post-radiques).

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- Systématiser la recherche des facteurs de risque.
- Favoriser le sevrage tabagique et alcoolique.
- **Diagnostiquer/prendre** en charge les lésions précancéreuses et les cancers de la cavité buccale à un stade précoce afin de diminuer leur morbidité.
- **Prévenir** les complications de la radio/chimiothérapie.

### PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes  
Pré requis : aucun

### HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com) afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

### DUREE

1 journée soit 7 heures

### FORMATEURS

**FORMATEUR : Jean-Christophe FRICAIN**  
Professeur des universités-Praticien Hospitalier  
Responsable de la consultation de pathologie de la muqueuse buccale du service d'odontologie de Pellegrin au CHU de Bordeaux

### EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12  
Nombre de stagiaires maximum : 40

### MODALITES D'EVALUATION

#### Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
Recueil des attentes par le formateur

#### Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnaire et la contribution des stagiaires

#### Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

### INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des stagiaires sur leurs attentes de la formation (en 2022) : 100 %

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- Classe virtuelle via l'application ZOOM
- Mise en situation
- Méthode interrogative et magistrale
- Remise de support pédagogique par mail à l'issue de la formation.

### PROGRAMME

#### PREMIERE DEMI-JOURNEE :

09h00 - 9h45 : Épidémiologie des cancers de la cavité buccale.  
09h45 - 10h30 : L'examen de la muqueuse buccale.  
10h30 - 10h45 : Pause.  
10h45 - 12 h 45 : lésions à potentiel malin.

#### DEUXIEME DEMI-JOURNEE :

09h00 – 10h00 : Lésions malignes de la cavité buccale  
10h00 – 11h00 : Rôles de l'odontologiste dans la prévention des complications induites par les traitements des cancers de la cavité buccale  
11h00 – 11h15 : Pause  
11h15 – 12h45 : Conduite à tenir chez le patient cancéreux traité par anti-resorptif osseux.

### DATES

**CLASSE VIRTUELLE (Via ZOOM) :**  
(09 h 00 – 12 h 30 et 14 h 00 – 17 h 30)

- Jeudi 22 juin 2023, 10-002
- Jeudi 2 novembre 2023,10-003

### MODALITES DE VALIDATION

**Attestation de fin de formation**

### DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- Tarif DPC\* : 455 €  
 Auditeur Libre (hors DPC) :  
- Tarif Adhérent des Conférences : 350 €  
- Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : ..... Prénom : .....  
Mail : ..... N° de tél. : .....  
N° RPPS ou Adeli : .....

Formation Cancers (10-.....) Le : ..... À : .....

Date : ..... Ville : .....

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com)

\*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr)), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM)  
Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

### Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.  
Elles sont obligatoires.

#### 1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

#### 2- Journée présentielle :

Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, Mise en situation, Méthode interrogative et magistrale.

#### 3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est obligatoire pour les participants. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

#### 4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

**Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge.**

#### 5- L'analyse des actions :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance ou par mail quelques jours avant la formation pour les classes virtuelles. Ce document est à nous retourner deux mois après la formation.

### Conditions d'annulation :

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 30 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Il est entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur. Seul l'envoi de la convocation au plus tard 21 jours avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée. L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

### Prise en charge DPC 2023 :

**En 2023, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles ou virtuelles de 7 heures.**

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**455 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 455 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 455 €.

### Prise en charge FIF-PL 2023 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée de formation.

### IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 30**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.

### LES CONFÉRENCES DENTAIRES

01 42 28 99 10 - [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com)

Numéro ODPC : 1196

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754109875 auprès du Préfet de la Région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat